

Conférence des femmes de la Francophonie, Bucarest 1 - 2 novembre 2017
« *Création, innovation, entrepreneuriat, croissance et développement :
Les femmes s'imposent !* »

Appel de Bucarest

Réunis à Bucarest les 1^{er} et 2 novembre 2017 lors de la 2^e Conférence des femmes de la Francophonie, sur le thème « *Création, innovation, entrepreneuriat, croissance et développement : les femmes s'imposent* », à l'initiative de la Secrétaire générale de la Francophonie, et tenue sous le haut patronage du Président de la Roumanie ;

Nous, participants et participantes à la Conférence des femmes de la Francophonie, Présidents, Ministres, parlementaires et représentants des Etats et gouvernements, d'organisations internationales et régionales, opérateurs de la Francophonie, membres d'organisations de la société civile, et femmes entrepreneures, des pays ayant le français en partage ;

Appelant de nos vœux, dans nos rôles respectifs, la mobilisation et l'action de toutes et de tous pour la mise en œuvre des engagements pris en matière d'égalité femme-homme, pour les droits et l'autonomisation des femmes et des filles ;

Rappelant les engagements forts pris par la communauté internationale en septembre 2015 lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment son Objectif 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ;

Considérant les engagements pris par les Etats et gouvernements de la Francophonie dans :

- la *Déclaration de Luxembourg* (2000) adoptée à la Première Conférence des femmes de la Francophonie,
- la Déclaration et le Plan d'action francophones sur les violences faites aux femmes et aux filles (2010, 2013),
- la *Stratégie économique de la Francophonie* (2014),
- la *Déclaration francophone sur l'autonomisation économique des femmes* (2015) ;

Reconnaissant les femmes comme créatrices de richesses et d'emplois, lorsqu'elles peuvent accéder à l'autonomie financière et à l'entrepreneuriat, afin de leur permettre de valoriser leur contribution au développement économique ;

Reconnaissant la contribution des femmes à la paix et à la sécurité dans le monde ;

Estimant positives les initiatives prises par les Etats et gouvernements membres de la Francophonie et les représentants des associations de la société civile pour accompagner les femmes à renforcer leurs capacités et à développer leur créativité dans le secteur du cinéma et de la mode ;

Ensemble, nous proclamons que les femmes s'imposent et que, ensemble avec les hommes, s'engagent pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne réalité ;

Ensemble, nous unissons nos voix pour que les femmes constituent un moteur de développement économique, social, culturel et un levier pour la croissance économique, malgré les inégalités structurelles qui constituent un frein au développement de leur potentiel ;

Ensemble, nous lançons l'Appel de Bucarest pour libérer le potentiel économique des femmes ;

Ensemble, nous affirmons notre engagement ferme, dans nos rôles respectifs, à lever les obstacles qui entravent la participation pleine et effective, ainsi que l'accès, en toute égalité, à la vie économique, politique, sociale et culturelle des femmes dans les pays francophones ;

Ensemble, afin d'y parvenir, nous formulons ces recommandations stratégiques :

1. En faveur de la promotion des droits des femmes et de leur accès au marché du travail :

- Renforcer la prise en compte dans les politiques publiques globalement et de façon systémique, de la problématique de l'égalité femme-homme, afin d'impliquer davantage les hommes sur les enjeux domestiques. Le Partenariat public-privé devra être renforcé afin d'assurer une réelle transformation en vue d'en faire un véritable moteur de changement ;
- Promouvoir et médiatiser les réussites de femmes entrepreneures, et en faire des modèles plus accessibles ;
- Mettre en place des services et les systèmes de garde professionnalisés pour permettre aux femmes de suivre des formations d'entrepreneures ;
- Travailler concrètement à approfondir la mise en œuvre des législations en matière d'égalité femme-homme, de salaire et d'héritage, y compris pour la protection des femmes au travail ; soutenir et encourager les femmes à participer aux syndicats et organisations professionnelles, notamment aux postes de décision ; encourager les quotas de femmes dans les entreprises et dédier des lignes budgétaires spéciales pour l'égalité femme-homme ;
- Encourager le partage égal des responsabilités et des tâches entre les parents, ainsi que l'articulation des temps de vie, dont notamment la garde d'enfants et le congé parental, tout en prenant en compte les situations spécifiques des veuves et des femmes cheffes de famille, ainsi que la liberté de choix et leur accès à la santé de la reproduction ;
- Soutenir les femmes à occuper des postes stratégiques et de responsabilités au travail en impliquant plus les hommes dans la lutte pour l'élimination de la discrimination et des violences faites aux femmes au travail ;
- Accompagner les victimes de violences dans leur réhabilitation, leur réintégration sociale et professionnelle, et la garantie de leur accès à des recours adéquats, effectifs, prompts et appropriés, y compris des réparations justes et efficaces, ainsi que les mesures en faveur de la lutte contre toutes les formes de violences à leur égard, y compris les violences sexuelles ;
- Mettre en place ou réformer les stratégies nationales d'éducation et de formation technique et professionnelle afin d'assurer la promotion de l'égalité des chances en intégrant explicitement le principe d'équité entre les sexes dès le plus jeune âge, le maintien des filles à l'école et leur accès à l'enseignement supérieur ;
- Favoriser dès le plus jeune âge des politiques éducatives sensibles au genre et axées sur le développement local, l'estime de soi et le leadership et éliminer les stéréotypes sexistes, dans les contenus et dans les pratiques, qui entravent l'accès des femmes et des filles aux filières techniques et scientifiques (STEAM) et aux métiers jugés traditionnellement masculins ;

2. En faveur de de la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et de l'innovation :

- Valoriser le potentiel d'autoformation offert aux femmes par les technologies numériques, notamment à travers le réseau des femmes francophones ;
- Promouvoir des partenariats entre les entreprises du numérique et les universités/lycées pour faciliter la participation et les initiatives des femmes dans ce secteur ;

- Appuyer la création d'espaces de type « village/ville intelligent.e » pour le développement du numérique et faciliter l'accès aux femmes qui veulent y développer des entreprises ;
- Promouvoir l'utilisation des TIC par les femmes pour qu'elles puissent saisir les opportunités de développement économique qui en résultent ;
- Développer la formation fondée sur les bonnes pratiques des femmes entrepreneures (notamment les femmes rurales) dans le secteur Agricole et énergétique, en utilisant les facilités offertes par le secteur numérique ;
- Inclure les femmes dans l'élaboration des politiques nationales ou locales dans toute décision notamment la décentralisation de l'activité économique ;
- Recenser des opportunités publiques et privées de financement de l'entrepreneuriat féminin, identifier les solutions adaptées à chaque pays et accompagner les femmes dans l'élaboration de projets bancables afin de capter des financements innovants ;
- Faire une cartographie des filières porteuses dans le secteur Agricole et énergétique et accompagner les femmes dans le développement de ces filières dans une perspective de développement durable ;
- Investir dans le réseautage, la co-crédation d'entreprises, le renforcement de capacités et le transfert technologique pour certains secteurs de l'économie verte ;
- Sensibiliser les jeunes sur la nécessité de suivre une formation complète avant de se lancer dans la vie professionnelle, notamment dans l'entrepreneuriat ;
- Sensibiliser à l'éducation non sexiste dès la petite enfance, et dans la formation tout au long de la vie, afin de lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre ;
- Appuyer la mise en place et pérenniser un « parlement des écrivaines francophones » qui rassemblera et fera rayonner la diversité des talents des femmes dans la littérature ;

3. En faveur du leadership des femmes dans la gouvernance économique :

- Adopter des politiques publiques et des mesures appropriées pour accroître les opportunités des femmes d'accéder aux postes de direction et de décision, dans la gouvernance économique, politique, ainsi que pour accélérer la parité dans les instances dirigeantes ;
- Inciter les entreprises à mettre en œuvre des plans d'action qui intègrent une approche à chaque niveau du recrutement jusqu'à l'accès aux postes de décision ;
- Renforcer les réseaux professionnels des femmes, appuyer leur accès aux réseaux d'influence, regrouper les synergies de différentes associations et favoriser le mentorat et l'accompagnement dans la progression de carrière ;
- Impliquer les jeunes, femmes et hommes, dans la lutte contre les inégalités entre les sexes dans une approche inclusive et intergénérationnelle ;
- Rendre visible, notamment dans les médias, les modèles de réussites des femmes dans tous les domaines de la vie économique et politique, de la production et de la création ;
- Encourager les organisations financières et bancaires, nationales et internationales, à produire des outils et produits transformatifs et innovants, favorables à l'égalité femme-homme, pour appuyer l'entreprenariat et le leadership féminins ;
- Renforcer la formation et le développement du leadership des femmes, par l'autonomisation des femmes de manière individuelle et collective ; accorder une attention particulière aux femmes migrantes et issues de l'immigration ;

- Appuyer la Francophonie dans la mise en place d'une entité dédiée à l'égalité femme-homme, aux droits et à l'autonomisation des femmes et des filles, en faveur de la consolidation du statut des femmes francophones.

A cet effet, nous :

Proposons que les Etats et gouvernements membres de la Francophonie élaborent un « *Plan d'action francophone pour l'autonomisation économique des femmes* », en suivi de la Déclaration de 2015, afin de favoriser la mise en œuvre de ces recommandations ;

Saluons la mise en place du « *Réseau francophone des femmes entrepreneures* » pour mettre en commun les expériences vécues, les enseignements tirés et les meilleures pratiques de l'entrepreneuriat féminin dans l'espace francophone ;

Soutenons les initiatives prises par les Etats et gouvernements membres de la Francophonie et les représentants des organisations de la société civile engagées pour l'égalité femme-homme et l'autonomisation économique des femmes, notamment celles qui favorisent le rôle des femmes dans la création d'entreprises économiques, sociales et culturelles ;

Encourageons les Etats et gouvernements membres à soutenir la mise en œuvre de la « *Résolution sur la création d'une entité au sein de l'OIF pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* », ainsi que l'adoption de la *Stratégie de la Francophonie pour l'égalité femme-homme* au XVIIe Sommet de la Francophonie, à Erevan en octobre 2018 ;

Recommandons à l'OIF d'assurer l'intégration de l'approche de genre dans sa programmation 2019-2022, qui alliera notamment la prise en compte d'une analyse différenciée selon les sexes et la planification d'activités spécifiques en faveur des femmes dans des secteurs particulièrement stratégiques pour l'atteinte de l'égalité femme-homme ;

Dans cette perspective, sur la base de nos engagements et dans nos rôles respectifs, nous sommes déterminés à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires en ce sens, et appelons toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts et de moyens en faveur de l'autonomisation économique des femmes, à s'investir dans les projets entrepreneuriaux portés par les femmes et les jeunes, et à promouvoir une gouvernance et une croissance inclusive et partagée.

*Palais du Parlement,
Bucarest (Roumanie), le 2 novembre 2017*